

## **DELIBERATIONS**

Lors du Bureau Communautaire du 9 mai 2023, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Lors du Bureau Communautaire du 09/05/2023, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2023.BC0501	Contrat bourg-centre occitanie	Approuvé
2023.BC0502	Convention de partenariat avec l'air des Balkans pour 2023	Approuvé

Le Président  
François RIVIERE



Le secrétaire de séance  
Roger BREIL



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16  
Présents : 15  
Votants : 15  
dont « Pour » : 15  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 9 mai 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

**Étaient présents :**

Mmes et Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

**Contrat Bourgs-Centres Occitanie**

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu dès 2017 porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, en décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre :

- la Région,
- le Département du Gers,
- le PETR du Pays d'Auch,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

- la Communauté de Communes Val de Gers
- les Communes de Masseube et Seissan,
- L'Etablissement Public Foncier Occitanie
- en y associant les services de l'Etat et le CAUE.

Il a vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat et avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays d'Auch.

De plus, il organisera entre l'ensemble de ces deux communes Bourgs-Centres, la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des Communes de Masseube et Seissan, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

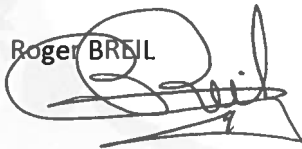
Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat Bourgs-centres Occitanie ci-annexé
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat avec les partenaires et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL



Le Président,

François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 15  
Votants : 15  
dont « Pour » : 15  
dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 9 mai 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

**Convention de partenariat avec l'association l'Air des Balkans 2023**

L'association L'Air des Balkans, partenaire de la Communauté de Communes depuis plusieurs années, a présenté son programme de projets culturels pour l'année 2023.

La Communauté de Communes Val de Gers qui a compétence pour soutenir les actions culturelles de rayonnement et d'intérêt intercommunal, s'est engagée dans le cadre du vote du budget à soutenir une liste de projets 2023 (festival Welcome in Tzigane, Estival de Gers, animation culturelle).

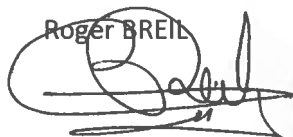
Afin de matérialiser ce partenariat le Président propose au bureau communautaire d'approuver la signature d'une convention avec l'association l'air des Balkans.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat 2023 ci-annexée
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec l'association l'air des Balkans et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL  


Le Président,

François RIVIERE  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification